



NOTE DE SERVICE

DESTINATAIRES :	M. Jacques Ladouceur, président. Mmes, MM. les membres de la Table
DATE :	23-02-2020
OBJET :	Consultation de la CMM concernant l'élimination des résidus Présentation du mandat et état de suivi des travaux de la Couronne-Sud
POUR INFORMATION	

1. OBJECTIF

Présenter le mandat de la Commission de l'environnement (ci-après « CEN ») portant sur l'élimination des résidus et faire le suivi des travaux de la Couronne-Sud.

2. MISE EN CONTEXTE

À l'automne 2020, la CEN recevait le mandat visant à formuler des recommandations portant sur :

- Le maintien ou non du principe d'autonomie régionale, de l'objectif « zéro enfouissement » et du territoire d'application;
- La prise en charge ou non par les municipalités de l'ensemble des matières résiduelles produites sur le territoire du PMGMR (incluant industries, commerces et institutions et aussi résidus de construction/rénovation/démolition);
- Les divers modes de traitement et de valorisation énergétique des résidus en fonction des quantités à éliminer.

Ce mandat s'inscrit dans un cadre de travail plus large visant à préparer les travaux de la CMM pour l'élaboration d'un projet de Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles 2024-2031. Le mandat pour le PMGMR révisé serait lancé à l'hiver 2022.

Une consultation ciblée auprès des municipalités, MRC et autres groupes concernés a été lancée le 20 janvier 2021. Un document de consultation a été diffusé auprès des membres de la CMM, avec en annexe une série d'études et de rapports destinés à appuyer la réflexion des membres. Notons parmi ces documents le *Bilan des projets de biométhanisation et de compostage sur le territoire de la CMM* ainsi que l'ensemble des plans sectoriels réalisés il y a une dizaine d'années par chacun des secteurs pour la gestion des matières organiques et les résidus ultimes.

La date limite pour transmettre des commentaires est fixée le 26 mars 2021.

3. TRAVAUX DE LA COURONNE-SUD

Afin de participer pleinement à l'exercice de consultation de la CMM, l'équipe de la TPECS et les responsables techniques en gestion des matières résiduelles des MRC de la Couronne-Sud se sont rencontrés à plusieurs reprises afin d'échanger et d'élaborer conjointement une série de commentaires, en vue d'une adoption par le Conseil de la TPECS lors de la séance prévue en mars. Le document final est en cours de préparation.

4. OBSERVATIONS PRÉLIMINAIRES

Sur la portée du mandat

La réflexion initiée par la CMM dans le cadre du présent mandat est motivée par le fait qu'à l'heure actuelle, plus de la moitié des résidus ultimes sous gestion municipale est éliminée à l'extérieur du territoire de la CMM et que le seul lieu d'enfouissement présent sur le territoire (à Terrebonne) arrivera au maximum de sa capacité d'ici 10 ans. Si aucune action n'est posée, tous les déchets de la CMM devront alors être exportés à l'extérieur du territoire métropolitain, en contradiction avec l'orientation #2 du PMGMR à l'effet de ne pas dépendre des installations de traitement de matières résiduelles situées à l'extérieur du Grand Montréal.

Dans le cadre du mandat de consultation, la CMM souhaite maintenir la réflexion sur le plan des attentes générales des élu(e)s vis-à-vis le PMGMR et ses grands principes et orientations. La CMM ajoute qu'«en temps opportun, des études techniques, financières et juridiques seront produites, en collaboration avec les partenaires municipaux, au fur et à mesure de l'évolution des décisions».

La CMM fournit un ensemble d'études en appui au mandat. Mais aucune d'entre elles ne propose de scénarios formels, intégrant analyses des risques et des coûts, qui permettraient de prendre en charge en partie ou en totalité les résidus ultimes sur le territoire métropolitain.

Sur le cadre législatif en vigueur

En ce qui touche la gestion des résidus ultimes, il y a lieu de rappeler qu'il n'existe pas d'exigences particulières de la part du gouvernement à l'heure actuelle, à l'exception de fait que l'objectif premier de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles est l'élimination d'une seule matière, soit celle qui ne peut être réduite la source, réemployée, recyclée ou valorisée dans les conditions techniques et économiques actuelles. Le gouvernement n'oblige pas non plus les municipalités à souscrire au principe d'autonomie régionale quant à la gestion des matières résiduelles.

En 2020, le gouvernement a lancé une vaste révision en profondeur du système de la consigne et de la collecte sélective, en s'appuyant sur le principe de la responsabilité élargie du producteur. Plus récemment, le 28 janvier dernier, le gouvernement confiait au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement le mandat de tenir une enquête et une audience publique portant sur l'état des lieux et la gestion des résidus ultimes. Le mandat de la commission d'enquête débutera le 8 mars et le rapport devra être déposé au ministre au plus tard le 22 décembre 2021.

Sur la quantité de matières à éliminer et le coût pour l'élimination

Il faut s'attendre à ce que les quantités totales à éliminer au courant des prochaines années restent très importantes. Les projections de la CMM chiffrent à 1,4 million de tonnes la quantité restante de matières à éliminer en 2031. Cette quantité inclut les matières sous gestion municipale, les ICI, les boues municipales et les résidus de construction, rénovation et démolition. Il s'agit d'une projection que certains pourraient qualifier d'«optimiste», car elle prend notamment pour hypothèse l'atteinte d'un taux de recyclage de 75% des matières recyclables en 2025 et 2031 (aujourd'hui ce taux est d'environ 55%¹) et respectivement de 60% et 70% en 2031 pour les matières organiques (ce taux est environ de 25% aujourd'hui). Quant aux coûts bruts pour l'élimination, la CMM les chiffre à 62 M\$ en 2025 (91\$/t) et à 67 M\$ en 2031 (108\$/t). Précisions qu'il s'agit là d'une projection pour l'enfouissement seulement.

¹ Source : Bilan PMGMR 2017-2018

Sur les diverses méthodes de traitement des ordures ménagères

La CMM a commandé une étude auprès de Polytechnique Montréal² afin de faire une analyse comparative des options de traitement pour la valorisation des ordures ménagères et pour la diminution du résidu ultime à enfouir. Parmi les conclusions du rapport figure l'importance d'envisager des solutions de traitement flexibles, car il réside encore d'importantes incertitudes concernant les quantités et la composition des flux à détourner de l'enfouissement. Le rapport juge également incontournable de prioriser des objectifs globaux, car l'identification et le développement des solutions optimales en dépendront fortement.

Considérant le caractère hétérogène du territoire, le rapport juge également intéressante la mise en place d'un bouquet de solutions qui permettraient d'atteindre plusieurs objectifs tout en offrant une plus grande flexibilité, par exemple pour les zones moins densément peuplées. Afin de réduire les quantités de matières à transporter, des options de prétraitement décentralisé pourraient y être favorisées.

5. PIÈCE JOINTE

Lettre et document de consultation de la CMM (39 pages)

² CHAIRE DE RECHERCHE SUR LA VALORISATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES, POLYTECHNIQUE MONTRÉAL, 2018. Traitements pour la valorisation des ordures ménagères, 109 p.